



Ordinateur perquisitionné aidez moi svp

Par **yan21**, le **15/11/2008** à **22:45**

bonjour suite a une denonsiation la gebdarmerie on ete chercher ma copine au travail pr qu'il puisse y rentrer sens que je les entande et il on trouve 5g de canabis et on perquisition l'ordi de ma copine et un ordi que l'on ma preté mais a la fin des 30 heure de garde a vue il on rendu que l'ordi de ma copine et on garde celui qu'on ma preté sans me dir pourquoi et sans me donné de papier et on garder la facture avec et sans prevenir le propriètere ,celui ci a fait 2 lettre 1 a la gendarmerie et 1 au procureur mais sans réponce le propriètere veut porté plainte contre moi pr vole de l'ordi car il croi que je l'es vendu aidez moi svp merci

Par **JamesEraser**, le **18/11/2008** à **16:00**

Si j'ai bien traduit le sens de votre propos :
L'ordinateur (si sous scellé) sera restitué, à votre demande, en fin de procès.
A moins qu'il n'ait pas été mis sous scellé mais uniquement saisi pour exploitation par un N-Tech. En cas d'absence d'élément se rapportant à votre affaire, il pourra soit vous être restitué, soit mis sous scellé.
Legavoxement

Par **Eozen**, le **30/01/2017** à **10:21**

Bonjour,

Mais si les ordi n'ont rien à voir avec les poursuites!!!???